

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Ville de Villiers le bel

Séance ordinaire du 11 décembre 2020

Le vendredi 11 décembre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 3 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Géraldine MEDDA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Karima DAOUD, M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA

Absents excusés :

Absents :

Publié le : 18 DEC. 2020
Transmis le : 18 DEC. 2020

Plan Vélo de Villiers-le-Bel 2020-2030

Lors de la Séance du 31 janvier 2020, le Conseil municipal validait l'engagement de la commune de Villiers-le-Bel dans la mise en œuvre d'un plan vélo local pour la période 2020-2030 à travers 4 axes:

- Axe 1 : Développer les aménagements et les infrastructures favorisant les déplacements à Vélo,
- Axe 2 : Développer l'usage du vélo par les habitant.e.s,
- Axe 3 : Faire de la Ville de Villiers-le-Bel une collectivité exemplaire,
- Axe 4 : Soutenir le développement d'une économie sociale et solidaire centrée sur le vélo.

Dans ce cadre, la mission Agenda 21 propose au Conseil Municipal de valider le document cadre annexé et le principe des programmes d'actions rattachés aux différents exercices budgétaires.

- Axe 1 : Mise en place d'un Programme d'aménagements et de réalisation d'infrastructures favorisant les déplacements à vélo, étudié et voté chaque année dans le cadre de l'élaboration budgétaire (Annexe 1 et 2 du document cadre),

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1),

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant sur l'adoption du Schéma directeur de la Région Ile-de-France,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative à l'approbation du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF),

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 114-16 du 16 juin 2016 portant sur l'adoption du Plan régional pour la qualité de l'air,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant sur l'adoption du Plan Vélo régional,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation de son Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016 relative à la mise en place d'un programme Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 relative à la mise en place du Plan Vélo de Villiers-le-Bel, 2020-2030,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Villiers-le-Bel de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,

ADOPTE le document cadre du plan Vélo de Villiers-le-Bel, 2020-2030.

APPROUVE le principe de la réalisation d'un programme d'aménagements cyclables présenté chaque année au budget de la ville.

APPROUVE le principe d'un programme de formation et de dotation de vélos à assistance électrique pour les agents de la collectivité.

DECIDE du soutien au projet de création sur le territoire d'un chantier d'insertion par l'économique centré sur les services liés au vélo et porté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

DECIDE la constitution des instances suivantes de pilotage, de coordination et d'animation du Plan Vélo :

- 1/ un comité de pilotage composé de 12 membres (inclus le Maire) et désignés par le Maire au sein de 3 collèges (collège « Elus », collège « Institutions », collège « Associations et Collectifs d'habitants »). Ce comité sera présidé par le Maire ou son représentant désigné au sein du collège « Elus ».
- 2/ un comité technique composé de techniciens et présidé par l'élu en charge de l'Agenda 21.

ville de Villiers-le-bel

DECIDE de dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget municipal.

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme (vote pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

